

Bonsoir,

Au chapitre 2-5 Protection sociale et démocratie sociale § Démocratie sociale après la phrase *"Toutes les grandes réformes à conduire, en matière d'emploi, de retraites, d'emploi des seniors, de conditions de travail, d'assurance maladie, devront associer loyalement les partenaires sociaux."*

Je souhaiterai ajouter : Compte-tenu de la trop faible représentativité actuelle des syndicats de salariés par rapport à la population totale salariée, et au vu des récentes modifications tendant à favoriser par les accords baroques redescendus au niveau de chaque entreprise alors que précédemment ils étaient traités par branches, ou bien traités avec un seul syndicat signataire dans une branche, ces nouveaux règlements privilégient donc maintenant outrageusement des syndicats à "la botte" du patronat, sans qu'ils ne détiennent de légitimité salariale réelle.

Il convient donc de réformer la représentativité syndicale soit en amenant une syndicalisation systématique à l'embauche (comme c'est le cas en Allemagne), soit de revenir à un règlement davantage respectueux des équilibres entre les diverses organisations syndicales existantes et ce en rapport avec une masse critique de salariés permettant une homogénéité dans le dialogue social et dans les signatures d'accords sociaux.

Gilles Balsan (section de Bourg-La-Reine 92).